

DECRET D/2022/ 0387 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- **Vu** La charte de la transition ;
- **Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration Publique ;
- **Vu** l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- **Vu** le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Docteur **Bernard GOUMOU**, précédemment Premier Ministre par Intérim et Ministre du commerce, de l'industrie et des petites et moyennes entreprises est nommé Premier Ministre, Chef du Gouvernement en remplacement de **Monsieur Mohamed BEAVOGUI**, indisponible pour raison de santé.

Article 2 : le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le **20 AOUT 2022**



Colonel Mamadi DOUMBOUYA